

**Monsieur le Président,**

Permettez- moi, avant toute choses de m'acquitter d'un agréable devoir celui de vous adresser, mes vives et sincères félicitation pour votre élection à la présidence de notre commission et aux membres du groupe qui vous assistent dans cette lourde tâche. Soyez rassuré de notre pleine et entière collaboration.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général A/79/99 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et souscrit aux déclarations faites par les distingués représentants de l'Iran et de l'Ouganda, respectivement au nom du Mouvement de non alignés et du Groupe Africain.

Nul n'est besoin de démontrer aujourd'hui que le terrorisme et les combattants terroristes constituent une menace grandissante pour la sécurité et la paix internationale.

Le terrorisme demeure l'un des plus grands défis sécuritaires qui préoccupent la planète entière, car ce phénomène ne cesse de plonger les populations mondiales dans la désolation la plus totale et la terreur aveugle et injustifiée en faisant recours à une violence extrême contre les personnes innocentes et contre les intérêts vitaux des Etats en vue de leur déstabilisation.

**Monsieur le Président,**

Ce fléau a tendance à prendre des tournures inimaginables, malgré tous les efforts consentis par les Nations Unies et les différents services de renseignement. Il faut donc nous préparer à l'incertitude en créant des liens d'entente et de confiance fondée sur la compréhension entre les civilisations, les religions et les cultures, l'échange d'informations et des stratégies collectives comme moyens efficaces pour une meilleure coopération entre les Etats et les peuples.

Pour gagner la guerre contre le terrorisme, qui fait la une des actualités au niveau International, les Etats doivent œuvrer de concert non seulement pour détruire ces réseaux ennemis, mais aussi surmonter certains différends politiques qui nous divisent.

Par conséquent, les Etats doivent mettre l'accent sur certains principes, à savoir : le dialogue, la justice et égalité, la bonne gouvernance, élargir la participation à la vie politique, établir l'état de droit, protéger le droit de l'homme, appliquer la justice sociale, lutter contre la corruption et mettre en place les institutions de la société civile fiable.

## **Monsieur le Président,**

Notre pays, conscient de la croissante et la montée vertigineuse du phénomène s'est toujours investi et fait de la lutte antiterroriste son cheval de bataille pour déraciner tant soit peu le mal qui ronge l'humanité dans sa globalité.

Cependant, il faut noter que les pays africains sont devenus les meilleures cibles d'attentats terroristes par la naissance et la résurgence des plusieurs mouvements et organisations terroristes semant la terreur, le déséquilibre, la désolation par leur attitude, affectant l'esprit de l'être humain.

## **Monsieur le Président,**

Conscient de la montée de la menace terroriste sur son territoire et en vue de sécuriser la population et ses biens contre ce fléau, le gouvernement a initié plusieurs mesures dont les plus récentes sont les suivantes :

- Le Décret- Présidentiel n°070/2001 du 26 décembre 2001 portant création d'un comité National de Coordination de la lutte contre le terrorisme International (CNLT), il s'agit d'un cadre normatif et organisationnel à partir duquel toute la stratégie de mise en œuvre des mécanismes de lutte contre le Terrorisme International est élaborée et planifiée en RDC.
- La loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant Blanchiment des capitaux et de financement du Terrorisme.

Dans la cadre de la mise en œuvre de cette loi, trois commissions spéciales ont été créées

Il s'agit de :

- De la cellule des renseignements financiers (CENAREF), chargé de la collecte, de l'analyse et du traitement des déclarations du soupçons ;
- De la cellule Nationale des renseignements financiers (FOLLUCO), en vue de financer l'organisation et le fonctionnement des structures chargées de la lutte contre le Terrorisme.
- Du Comité consultatif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (COLUB), chargé d'assister le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de la lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En ce qui concerne le travail de la police et la répression préventive contre le terrorisme, mon pays a signé deux autres textes qui sont :

- Le Décret N°13/036 du 16 septembre 2013 portant mesures d'exécution du regroupement de la Police Judiciaire des parquets et du bureau central national-Interpol au sein de la Police nationale Congolaise ;
- L'arrêté n°003 du 31 mars 2003 portant mise en place d'un Point Focal chargé de la coordination de la lutte contre le trafic des armes légères et petit calibre ;

### **Monsieur le Président**

La République Démocratique du Congo en rapport avec les engagements internationaux qu'elle a souscrit, a déjà ratifié plusieurs conventions internationales en matière de lutte contre le terrorisme et a exécuté de manière optimale les normes édictées par les organisme internationaux à caractère technique.

Dans le cadre de la neutralisation des groupes armés, nos forces de défense traquent les groupes identifiés contre terroristes.

Dans cette perspective, plusieurs mesures permettant d'augmenter les capacités de nos Forces Armées ont été prises.

### **Monsieur le Président**

Au regard de la menace terroriste décrit ci-haut mon pays a besoin de l'accompagnement des différents organes des Nations Unies qualifiés dans la lutte contre le terrorisme et de l'appui d'autres partenaires.

Mon pays souhaite que cette question soit toujours inscrite à l'ordre du jour pour permettre les échanges d'expérience et salue le projet d'élaboration d'une convention internationale sur le terrorisme.

